**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-36E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DU PANAMA**

*2 au 13 novembre 2020*

*Prononcée par :*

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation du Panama et la remercie pour la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’Examen Périodique Universel.

Le Burkina Faso se réjouit des efforts accomplis par le Panama en matière de droits de l’homme, notamment l’adoption en 2018 de la loi n° 7 qui prévoit des mesures visant à prévenir, interdire et sanctionner les actes discriminatoires ainsi que de la stratégie nationale de prévention de la violence contre les enfants et les adolescents, pour la période 2018-2022.

Le Burkina Faso encourage le Panama à poursuivre les campagnes de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux filles, en particulier les féminicides.

Le Burkina Faso, pour conclure, recommande au Panama :

1. de redoubler d’efforts pour prévenir la violence et les abus sexuels contre les enfants et les adolescents ainsi que le féminicide;
2. d’adopter des protocoles visant à prévenir le profilage racial par les membres des forces de sécurité ;
3. d’enquêter sur la pratique des mutilations génitales féminines parmi les populations autochtones.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**